

Contribution écrite

Nom de votre organisation : **Association Française des Juristes d'Entreprise - AFJE**

Typologie de votre organisation :

- Administration
- Association exerçant une mission de service public
- Organisation professionnelle**
- Organisation syndicale
- Autorité indépendante
- Entreprise ou indépendant
- Parti politique ou think-tank
- Autre

Thématique : Simplification de la justice civile

Problématique / enjeu identifié :

Réduire et maîtriser les délais de la justice civile

Idées /propositions d'amélioration pour répondre à la problématique / à cet enjeu :

- 1. Augmenter significativement le nombre de magistrats et greffiers :**
 - Avec un plan de recrutement visant à rattraper à terme la moyenne européenne de 21,4 juges / 100 000 habitants. En France, on dénombre 10,9 juges / 100 000 habitants.
 - Pendant l'intervalle de temps nécessaire à former les professionnels supplémentaires, lancer un plan de mobilisation des professions juridiques et des universités pour assurer des vacations sur les tâches non décisionnelles selon des modalités à définir.
- 2. Recourir au digital chaque fois que possible, par exemple :**
 - **Mettre en place une procédure numérisée pour les litiges < 10 000 €** avec une plate-forme digitale en ligne (filtrage, enregistrement, enrôlement

	<p>automatique) depuis la saisine des échanges jusqu'à la décision du juge</p> <ul style="list-style-type: none">- Pour les contentieux complexes avec représentation obligatoire, créer une plateforme nationale permettant une procédure mixte avec gestion des délais automatisée, sous le contrôle d'un greffier avec possibilité d'une audience physique de plaidoirie <p>3. Objectiver les délais, avec :</p> <ul style="list-style-type: none">- Un engagement d'audience à délai raisonnable à adapter en fonction du « stock » d'affaires en corrélation avec le plan de mobilisation mentionné ci-avant.- Limiter le nombre de renvois. <p>4. Réformer les procédures devant les cours d'appel et de cassation. Cette dernière ne devrait statuer que sur des questions nouvelles de droit ou en cas de discordance de jurisprudence, et avoir la possibilité de s'autosaisir de toute question d'interprétation</p> <p>5. Développer des modes alternatifs de règlements, d'abord pour réduire le stock des contentieux les moins conséquents. Ce faisant, si l'expérience s'avère satisfaisante, envisager de pérenniser cette approche complémentaire.</p>
<p>Attractivité des fonctions judiciaires civiles</p>	<p>Le juge civiliste est le plus proche du justiciable et le plus généraliste. Son rôle est donc fondamental au quotidien dans la perception que les justiciables ont de la Justice de l'Etat.</p> <p>L'attractivité passe par la reconnaissance du statut de juge à travers :</p>

- Une communication valorisante de sa fonction auprès du public.
- Une **revalorisation de la rémunération.**
- Des **moyens matériels** qui montrent, au-delà de la recherche d'efficacité, la fonction éminente de la justice (moyens logistiques, informatiques, personnels, rénovation des locaux).
- Une **réflexion sur le plan de carrière** avec des passerelles vers d'autres métiers du droit. L'AFJE a notamment créé la première formation interprofessionnelle magistrats / avocats Juristes d'entreprises / (« MAJE ») pour créer un vivier de talents croisés.